

yA/jC/cP

Délibération UPVD/Cac Plénier 2023/11-04 n°03 du 11 avril 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n°2023-022 du 24 mars 2023 proclamant les résultats de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et à la Commission de la Recherche (CR) ;
Vu la proposition de candidature du président de l'université concernant Monsieur LONGUEMARD Quentin pour occuper les fonctions de vice-président étudiant ;

Le Conseil Académique en formation plénière a élu :

➤ **Le vice-président étudiant de l'université** : Monsieur LONGUEMARD Quentin

Membres en exercice : 60

Membres présents ou représentés : 38

Suffrages valablement exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Perpignan, le 11 avril 2023



Yvan AUGUET

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD